

AMENDEMENT No. 15 AU CONTRAT DE LICENCE ET DROITS D'UTILISATION DE PROGICIELS

ATTENDU QUE la Société et LGS ont signé le 14 juin 2017 un Contrat de licence et droits d'utilisation de progiciels (« **Contrat de licence** »);

ATTENDU QUE les parties désirent modifier ce Contrat de licence;

ATTENDU QUE la Société désire amender l'Annexe B-7 (Entente de travail #302646641) afin d'y modifier les services « International Registration Plan (« **IRP** »)» qui seront régis par les modalités et conditions établies ci-après; et

EN CONSÉQUENCE, la Société et LGS conviennent de ce qui suit.

Les signatures transmises de façon électronique (télécopie, numérisation et envoi par courriel ou utilisation d'un service de signature électronique) seront considérées comme étant des signatures originales.

Les Parties conviennent et acceptent que les termes, conditions et dispositions du Contrat de licence qui ne sont pas modifiés par les termes du présent Amendement continuent d'être en vigueur et d'avoir pleine force et effet.

Lu et approuvé par :
Société Conseil Groupe LGS

Nom : DAVE MCCANN
Titre : Director
Signature : 
Date : 30 Sept 2020

Lu et approuvé par :
Société de l'assurance automobile du Québec

Nom : Karl Malenfant
Titre : VP RHMSL
Signature : 
Date : 30 Sept 2020

Amendement 3
à
l'Annexe B-7
Entente de travail #302646641 ("Entente de travail" or "formulaire de
commande") entre
Société Conseil Groupe LGS ("Intégrateur" or "Acheteur") et
**Société de l'assurance automobile du Québec ("Client"
ou "Utilisateur final") Pour les services de SAP Canada
Inc. ("SAP" or "Supplier")**
Effective le 30 juin 2017 ("date effective")

Le présent Amendement est par les présentes joint au Formulaire de commande pour en faire partie intégrante. Dans tous les cas où les dispositions du présent Amendement contredisent ou sont incompatibles avec les dispositions du Formulaire de commande, les dispositions du présent Amendement prévaudront.

Les parties conviennent de modifier le formulaire de commande comme suit:

1. La section 3.1 du Formulaire de commande qui avait été modifiée dans l'Amendement 1 de l'Annexe B-7 inclut dans l'amendement 6 du Contrat de licence est remplacée comme suit:

"3.1 Services à prix fixe

International Registration Plan (IRP)

Le présent Amendement représente l'ajout d'un montant supplémentaire de CAD \$7,700,000 au projet IRP. Les redevances totales des services CDP, incluant les frais de subsistance et de déplacement, fournis par SAP pour les Services tels que stipulés dans le Document relatif au périmètre 2 sont exprimées au prix fixe de CAD \$13,646,243 et en conformité avec le calendrier de paiement échelonné suivant:

Jalons de Paiement	Montant, devise \$GAD	Date estimée*
Démarrage de projet	1 784 773 \$	6 mai 2019
Acceptation par le Client du backlog /spécifications	892 387 \$	11 octobre 2019
50% du développement IRP de la portée originale	892 387 \$	30 juin 2020
Fin de la première phase du développement - signature du présent Amendement	2 379 696 \$	30 septembre 2020
Redémarrage du projet	2 141 925 \$	18 octobre 2021
Début du développement du redémarrage du projet	2 141 925 \$	15 novembre 2021
Fin du développement CDP	2 141 925 \$	24 juin 2022
Acceptation par le client du CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques aux CDP	1 274 225 \$	À déterminer

Aucun frais de soutien technique et maintenance annuels supplémentaire ne s'applique en lien avec cet amendement

2. La section 2.1 Calendrier et jalons de l'Annexe 1- Périmètre 1 de l'entente de travail du Formulaire de commande est remplacée est modifiée en y ajoutant ce qui suit:

Calendrier et jalons – IRP

Il est prévu que le projet de développement recommence le **15 novembre 2021**. Sur la base de la date de début estimée qui précède, les dates prévues dans le plan du projet sont les suivantes:

Jalon	Date estimée
Signature de l'amendement #006	30 septembre 2020
Redémarrage du projet	18 octobre 2021
Début du développement du redémarrage du projet	15 novembre 2021
Fin du développement CDP	24 juin 2022
Acceptation par le client du CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques aux CDP	A déterminer

3. Le document relatif au périmètre 2 de l'Annexe 4 de l'Amendement 1 de l'Annexe B-7 inclut l'amendement 6 du Contrat de licence du Formulaire de commande est modifié comme suit:

- a. Progiciel de base est changé de [REDACTED]

2. Pièce 1 de l'Amendement 1 de l'Annexe B-7 inclut l'amendement 6 du Contrat de licence du Formulaire de commande est modifié avec les éléments suivants:

- a. Ajout de la section "Contexte d'affaire"

La solution proposée inclura également les types de données et fonctions ci-dessous:

- o Éléments de la "Fusion de BP"
- o Ré-utilisation du panier de service
- o Ajout sur la complexité plus élevée pour le calcul des 58 administrations
- o Fusion des parcs et entités reliées

- b. Ajout des hypothèses suivantes dans la section "Hypothèses":

Général:

- Il est entendu qu'aucune ressources SAP IBSO ne sera accessible entre le 17 octobre 2020 et le 15 octobre 2021.

Développement:

- La fonctionnalité de fusion des BPs sera implémentée en suivant une procédure manuelle.
- L'équipe IBSO prendra en charge la fusion des objets IRP seulement.
- Les dépendances (réf. Section suivante « Dépendances »)
 - Les interdépendances identifiées qui sont planifiées avant le cycle 10 peuvent être livrées au plus tard le 1 août 2021.
 - Les dépendances qui sont planifiées entre le cycle 11 et 13 peuvent être livrées au plus tard le 1er janvier 2022.
 - Les dépendances qui sont planifiées pour le cycle 15 et 16 ne peuvent pas être retardées.
- Le développement des interfaces utilisateurs du portail électronique des services (PES) est hors de portée de ce projet

Éléments hors portée de IRP

- La migration et la conversion de données à partir des systèmes patrimoniaux ou des DEMUs.
- La création de Rapports, charge de travail, cédulaire (traitement différé)
- La transmission de données (interfaces) vers des systèmes externes
- La création et la maintenance de rôles utilisateurs
- Le développement des gabarits et la génération des de communication écrites aux clients de la SAAQ
- La configuration/amélioration des composantes standards et des données maîtres
- Le développement des interfaces utilisateurs du portail électronique des services (PES)
- La configuration/amélioration des composantes standards et des données maîtres

- Les impacts de la fusion BP sur les véhicules, les plaques, les objets d'assurance, les documents de vente et de facturation et tout objet SAP standard, même s'ils sont associés à un enregistrement
- Le développement des fonctionnalités standards (liste non-exhaustive):
 - Facturation
 - Équipement
 - Contrat de service
 - Paiement
 - Émission de chèques
- Tout besoin non défini dans le carnet de produit.

c. Ajout de la section suivante:

Dépendances

Les dépendances suivantes devront être livrées par l'Intégrateur et le Client avant le jalon Rédémarrage du projet. Advenant un délai de livraison, une analyse des impacts devra être effectuée par le processus de gestion du changement.

Dépendances	Dates de livraisons Prime Contractor & Client
Mettre à jour un véhicule	Cycle 8 – 21 août 2020
Ajouter et accéder des documents dans OpenText	Cycle 8 – 21 août 2020
Accéder aux applications IRP	Cycle 8 – 21 août 2020
Catégories d'usage IRP	Cycle 8 – 21 août 2020
Créer un BP parc et mettre à jour son adresse	Cycle 9.1 – 11 septembre 2020
Liens de propriété	Cycle 9.1 – 11 septembre 2020
Règles de validation pour l'admissibilité (BP, véhicule)	Cycle 9 – 13 novembre 2020
Demander l'émission d'une nouvelle plaque	Cycle 9 – 13 novembre 2020
ajuster les API pour la création des BP parcs et modification des adresses et coordonnées de communication à partir de l'application IRP	Cycle 9 – 13 novembre 2020
Pour la solution personne de référence, attendre les orientations pour s'intégrer à la solution «contacts» de CASA	Cycle 9 – 13 novembre 2020
Différer pour rapport de demande de remboursement pour les titulaires du Québec	Cycle 9 – 13 novembre 2020
Règles de calcul de crédit	Cycle 9 – 13 novembre 2020
Interagir avec le panier de service	Cycle 9 – 13 novembre 2020
Fusion	Cycle 10 – 5 février 2021
Fusion automatique de parcs	Cycle 10 – 5 février 2021
Transmettre les changements à clearinghouse	Cycle 10 – 5 février 2021
Annulation corrective	Cycle 10 – 5 février 2021
Formulaire avis de cotisation	Cycle 11 – 30 avril 2021
Différer pour produire les avis de cotisation en lot (renouveler) et pour l'impression des étiquettes pour l'envoi postal des avis de cotisation	Cycle 11 – 30 avril 2021
Rapport pour demande de remboursement pour les titulaires du Québec (ils sont envoyés par postal, poste)	Cycle 12 – 23 juillet 2021
Chaine pour produire les formulaires déclarations des distances	Cycle 12 – 23 juillet 2021
Lettre de rappel pour les déclarations des distances	Cycle 12 – 23 juillet 2021
Différer pour la lettre de rappel	Cycle 13 – 15 octobre 2021
Relevé d'ajustement détaillé (1 au titulaire en français, 1 aux administrations en anglais) et sommaire	Cycle 13 – 15 octobre 2021
Différé pour le rapport pour les administrations non participantes à clearinghouse	Cycle 15 – 1 avril 2022
Chaine pour déclencher l'avis complémentaire	Cycle 15 – 1 avril 2022
Formulaire pour l'avis complémentaire	Cycle 15 – 1 avril 2022
Rapport pour les administrations	Cycle 15 – 1 avril 2022

non participantes à clearinghouse	
Différer pour la reconduction des parcs pour les fusions effectuées après la reconduction /création titulaire irp 013	Cycle 15 – 1 avril 2022
Différer pour la mise à jour du parc renouvellement	Cycle 16 – 24 juin 2022